

CALENDRIER 2021* DÉPÔT DE DOSSIER PTP « FORMAT PAPIER »

* **Attention** : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre demande de financement.

Dans l'hypothèse où il existe des tests d'entrée en formation ou un concours d'accès, **vous pouvez déposer votre demande de financement sans attendre les résultats de la sélection**. Dès que les résultats sont connus, il vous appartient de les communiquer à Transitions Pro Occitanie dans les meilleurs délais.

Attention : tout dossier irrecevable est renvoyé à l'expéditeur. Il s'agit des dossiers :

- qui ne respectent pas les délais ci-après,
- incomplets (rubriques non complétées et/ou pièces manquantes),
- dont l'objectif n'est pas un changement de métier et/ou de profession, ou dont l'action de formation n'est pas certifiante.

DÉLAIS DE DÉPÔT EN FONCTION DE LA NATURE DU CONTRAT OU DE LA DEMANDE (Hors temps de travail ou sur temps de travail)

1. Cas générique : CDI (de droit commun / en agence d'intérim / « CDI Intérimaire ») :

Exemple : si ma formation débute en mai 2021, j'ai jusqu'au 1^{er} janvier 2021 inclus pour déposer mon dossier. Mon dossier sera présenté lors de la Commission Paritaire d'Instruction de mars 2021.

Mois de début de formation	Janv. 21	Fév. 21	Mars 21	Avril 21	Mai 21	Juin 21	Juill. 21	Août 21	Sept 21	Oct. 21	Nov. 21	Déc. 21
Commission Paritaire d'Instruction	Nov. 2020	Déc. 2020	Janv. 2021	Fév. 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juill. 2021	Sept. 2021	Oct. 2021
Date limite de dépôt du dossier	1 ^{er} Sept 2020	1 ^{er} Oct. 2020	1 ^{er} Nov. 2020	1 ^{er} Déc. 2020	1 ^{er} Janv. 2021	1 ^{er} Fév. 2021	1 ^{er} Fév. 2021	1 ^{er} Mars 2021	1 ^{er} Mars 2021	1 ^{er} Avril 2021	1 ^{er} Juillet 2021	1 ^{er} Août 2021

NB : en fonction de la date de début de formation, si vous anticipez le dépôt du dossier (de 1 mois minimum et dans la limite de 12 mois), celui-ci pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction concernée.

Exemple : ma formation débute en septembre 2021, si je dépose mon dossier avant le 1^{er} février 2021, il pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction d'avril 2021.

2. Cas spécifiques : salarié en CDD / intérimaire / intermittent ou Formation Hors Temps de Travail (FHTT) :

Exemple : si ma formation débute en novembre 2021, j'ai jusqu'au 15 juillet 2021 inclus pour déposer mon dossier. Mon dossier sera présenté lors de la Commission Paritaire d'Instruction de septembre 2021.

Mois de début de formation	Janv. 21	Fév. 21	Mars 21	Avril 21	Mai 21	Juin 21	Juill. 21	Août 21	Sept 21	Oct. 21	Nov. 21	Déc. 21
Commission Paritaire d'Instruction	Nov. 2020	Déc. 2020	Janv. 2021	Fév. 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021		Sept. 2021	Oct. 2021
Date limite de dépôt du dossier	15 Sept 2020	15 Oct. 2020	15 Nov. 2020	15 Déc. 2020	15 Janv. 2021	15 Fév. 2021	15 Mars 2021	15 Avril 2021	15 Mai 2021		15 Juillet 2021	1 ^{er} Août 2021

NB : en fonction de la date de début de formation, si vous anticipez le dépôt du dossier (de 1 mois minimum et dans la limite de 6 mois), celui-ci pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction concernée.

Exemple : ma formation débute en juin 2021, si je dépose mon dossier avant le 15 janvier 2021, il pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction de mars 2021.